



**VILLE DE CHAMPLITTE**

TÉLÉPHONE 03 84 67 64 10

Fax 03 84 67 63 52

E-mail : mairie.champlitte@wanadoo.fr

# Conseil Municipal

Réunion du Vendredi 10 Février 2012

*L'an 2012, le dix février à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de CHAMPLITTE s'est réuni à la Salle Polyvalente de CHAMPLITTE sous la présidence de Gilles TEUSCHER, Maire.*

Étaient présents : Mesdames : GAUTHERON Martine, SIMONNOT Marthe.

Messieurs TEUSCHER Gilles, GERVASONI Jean, GUILLAUME Christian, VINCENT Raymond, TRUCHOT Pierre, DEBELLEMANIERE Roland, KORNPBST Pierre, DUPAS

Philippe, MARTARESCHE Philippe, COLINET Patrice, BOUDOT Christian, GODARD Daniel, LAMY Jean-Marie, ESTAVOYER Jean-Luc, ANGELOT Jean-Marc

Absents excusés : Madame GOUSSEREY Yvonne (a donné procuration à Monsieur BOUDOT Christian) ; Monsieur COUTURIER Lionel.

## A l'ordre du jour :

- Motion pour l'avenir du Collège de CHAMPLITTE
- Questions diverses

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la motion ci-dessous.**

### Motion pour l'avenir du Collège de Champlitte

Le rectorat envisage à la rentrée 2012 la fusion administrative des collèges de Champlitte et de Dampierre-sur-Salon. Cette fusion ferait suite à la mise en réseau des deux collèges entreprise à la rentrée 2008.

Le Conseil Municipal estime que cette fusion, dans l'état d'esprit actuel de la population et plus particulièrement celui des parents d'élèves ne ferait qu'alimenter des inquiétudes déjà fondées et serait de nature à fragiliser la fréquentation des élèves à cet établissement.

Le Conseil Municipal réuni en assemblée ordinaire prononce solennellement à l'unanimité, son opposition à la fusion administrative des deux collèges Leroi Gourhan de Champlitte et le collège Gaston Ramon de Dampierre-sur-Salon.